

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE

A/C.4/34/L.20
8 novembre 1979

ORIGINAL : FRANCAIS

Trente-quatrième session
QUATRIEME COMMISSION
Point 18 de l'ordre du jour

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE
AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

QUESTION DU SAHARA OCCIDENTAL

Déclaration faite par le Représentant de l'Algérie, à la 19^{ème} séance
de la Quatrième Commission le 30 octobre 1979 1/

UN LIBRARY
JUN - 8 1980
UN/SA COLLECTION

1/ Texte distribué conformément à une décision prise par la Quatrième Commission à sa 19^{ème} séance, le 30 octobre 1979.

1. La délégation algérienne a déjà eu l'occasion, en son temps, de vous adresser, à vous-même ainsi qu'aux autres membres du bureau, ses chaleureuses félicitations pour votre élection aux postes respectifs de responsabilité au sein du bureau pour diriger les travaux de la Quatrième Commission. J'ai plaisir à vous renouveler ces félicitations.

2. Je saisis aussi cette occasion qui s'offre à moi pour adresser un hommage particulier à M. Issoufou Saidou DJERMAKOYE, Secrétaire général adjoint pour les affaires politiques et de décolonisation qui vient récemment de reprendre la direction de ce Département en cette phase cruciale du processus de décolonisation, notamment de toute la partie australe et de la région nord ouest du continent africain.

3. Alors que la Quatrième Commission aborde l'examen des points relatifs à l'application de la déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, il nous semble très juste et bien

mérité d'exprimer notre grande considération pour le travail inlassable de tout le personnel du Département de la décolonisation, dont la mission et le dévouement contribuent pour beaucoup à la réalisation des nobles idéaux de liberté et d'indépendance qui illuminent la marche du monde et constituent la raison d'être des Nations Unies.

4. Des souvenirs personnels, anciens et chers, remontant à l'époque où il exerçait des fonctions gouvernementales dans son pays, me lient à mon ami Issoufou DJERMAKOYE.

5. Le voilà aujourd'hui revenu occuper les mêmes responsabilités qu'il a assumées il y a dix ans. Mais si la tâche qui va dorénavant l'accaparer peut paraître moins lourde parce que de nombreux territoires coloniaux ont, depuis lors, accédé à l'indépendance, la complexité des cas spécifiques encore en suspens, rend peut-être sa nouvelle mission bien plus difficile. Il la trouvera en tout cas toujours aussi exaltante car il sait admirablement, avec son courage tranquille, assumer la défense de l'Homme.

6. Avec le retour de ce digne fils du Niger, pays avec lequel l'Algérie entretient des liens historiques et de coopération exemplaires, c'est l'Afrique qui s'assume de nouveau en cette phase ultime de sa libération totale. Pour le plein succès de sa mission, nous adressons à

M. DJERMAKOYE nos vœux d'autant plus profondément ressentis qu'ils sont à la mesure de nos espoirs pour la libération totale de notre continent et de tous les territoires coloniaux. Dans l'exercice de ses responsabilités à la tête de ce Département, nous pouvons l'assurer du soutien et de l'amitié de la délégation algérienne.

7. Une puissance obstinée s'enlise dans une guerre sans issue. Elle perpétue l'image inquiétante de l'expansionnisme.

8. Un peuple combat, souffre, meurt et témoigne. Il refuse une seconde colonisation.

9. Une communauté internationale réclame pour lui la liberté, avec justesse, cohérence et constance. Elle refuse de légitimer le droit de conquête.

10. Voilà, clairement, dans ses vraies dimensions, toute la question du Sahara occidental.

11. Il n'est pas nécessaire de rappeler toute la genèse, ni les péripéties dramatiques de ce problème de décolonisation, parfaitement

connu de tous. Il n'est pas davantage indispensable de rappeler la liste impressionnante de résolutions et de déclarations de multiples instances internationales ou régionales. Elles avaient été adoptées depuis 1966 à l'égard de la puissance administrante et depuis 1975 contre les nouveaux occupants, pour que soit effectivement exercé ce que le Président KAUNDA, de Zambie, avait si justement qualifié au récent Sommet de la Havane, de "don de Dieu", c'est-à-dire le droit de libre disposition reconnu au peuple sahraoui et qu'aucun être au monde, disait-il, ne saurait lui enlever.

12. Il s'agit d'un territoire dont l'indépendance a été bloquée par la force par ses voisins, au moment où elle allait se réaliser à la suite du retrait de la puissance administrante. La cause du peuple de ce territoire est en conséquence indistinctement la nôtre, car elle met à l'épreuve les fondements mêmes et les principes de base de la communauté internationale.

13. Elle est celle de l'Organisation de l'unité africaine qui, en raison de ses engagements constitutionnels pour une décolonisation totale du continent, s'est tout naturellement fixé comme option fondamentale d'apporter son soutien à la cause des peuples africains luttant pour leur libération nationale.

14. Elle est tout autant celle des Nations Unies qui, conformément à leur Charte et par fidélité à leurs engagements de principe, veillent au droit de tous les peuples coloniaux à disposer authentiquement

à eux-mêmes, et reconnaissent en particulier au peuple sahraoui un droit inaliénable et imprescriptible à sa libre disposition.

15. Elle est celle enfin du Mouvement des non-alignés dont l'un des objectifs fondamentaux a été et demeure l'anti-colonialisme et le soutien constant aux mouvements de libération nationale.

16. Le problème de décolonisation préoccupe d'autant plus vivement les instances internationales et régionales qu'il a pris, au fil des années, des proportions qui mettent en danger la paix et la stabilité de toute la région, en raison du fait accompli militaire de 1975 et de ses autres prolongements récents.

17. La politique des faits accomplis, l'occupation militaire et l'expansionnisme, étaient et demeurent inacceptables. La force qui prime le droit pour tenter d'étouffer le droit du peuple sahraoui à la libre disposition de lui-même, est radicalement incompatible avec l'éthique des relations internationales. C'est ce que ne cessent d'affirmer toutes les instances auxquelles est soumise la question du Sahara occidental.

18. Par ce refus de cautionner cette politique de blocage de la décolonisation du Sahara occidental, la communauté internationale se faisait l'écho de la résistance du peuple sahraoui à la liquidation de son existence nationale. Le développement de la lutte du peuple de ce territoire, son retentissement en Afrique, au sein du Mouvement des pays non-alignés et dans le monde entier, le réseau de solidarité qui s'est tissé en faveur de son combat, ont permis, au fil des ans et des victoires, de ruiner les politiques annexionnistes et de réduire à néant la thèse du dossier clos.

19. Les succès indéniables des combattants sahraouis sur le terrain ont imposé le retour à la véritable nature du problème dans toutes les enceintes régionales et internationales et ramené celui-ci à ce qu'il est fondamentalement, un problème de décolonisation déviée, bloquée et contrariée par l'occupation militaire d'un pays voisin.

20. Parallèlement, les reconnaissances, par les Etats, de la République arabe sahraoui démocratique et du Front Polisario en tant que représentant légitime et unique du peuple sahraoui, jusques et y compris par l'ancienne puissance administrante et par la Mauritanie, se sont multipliées. Aujourd'hui 34 Etats africains, latino-américains et asiatiques ont déjà reconnu la République arabe sahraoui.

21. D'autres reconnaissances sont annoncées. Cela reflète le mouvement ascendant enregistré, portant haut les espoirs du peuple sahraoui,

donnant un écho chaleureux à sa lutte, ressentie comme profondément juste par la communauté internationale.

22. *Le peuple sahraoui doit toutes ses victoires d'abord à lui-même, à son courage et à ses sacrifices. Ses succès sur la scène internationale ne sont que le reflet de sa parfaite maîtrise de la situation politique et militaire dans son pays largement libéré, si l'on excepte quelques îlots où les troupes d'occupation se sont barricadées en autant de camps retranchés.*

23. *Aussi la situation diplomatique, exprimée au travers du puissant soutien de la communauté internationale à la cause de la libre disposition du peuple sahraoui, n'a-t-elle rien d'artificiel. Elle se trouve en parfaite concordance avec la réalité vécue au Sahara occidental.*

24. *Déjà l'année 1978 avait été déterminante dans l'appréciation objective de cette réalité. Dès l'été de cette année là, certains changements d'attitude politique de l'un des deux Etats occupants, ainsi que*

la décision du Front Polisario de cesser le feu, ont donné de nouvelles chances à la recherche d'une solution négociée. On a alors vu se déclencher un processus qui semblait ouvrir des perspectives nouvelles pouvant faire espérer la fin d'une situation de guerre et de tension et nous rapprocher d'une issue conforme aux aspirations légitimes du peuple du Sahara occidental.

25. Au même moment, l'Organisation de l'unité africaine, réunie à Khartoum, décidait la constitution d'un Comité ad hoc de Chefs d'Etat, chargé de dégager les éléments d'une solution juste et durable.

26. Enfin, les Nations Unies avaient adopté en décembre 1978, au cours de la 33ème session de leur Assemblée générale, une résolution qui saluait le cessez-le-feu décrété par le Front Polisario à l'égard de l'un des deux occupants, réaffirmait "le droit inaliénable du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'indépendance", et réitérait son ferme espoir de voir l'OUA trouver une solution conforme à ce droit avant la tenue de la présente session de notre Assemblée générale.

27. Cette résolution de notre 33ème session aura été particulièrement productive. L'année en cours aura été en effet aussi généreuse que

l'année écoulée pour le juste combat du peuple sahraoui.

28. *Assumant toutes ses responsabilités, au cours de son 16ème Sommet tenu il y a trois mois à Monrovia, l'Organisation de l'Unité africaine a tracé les grandes lignes d'un règlement juste et définitif, sur la base du droit inaliénable du peuple sahraoui à la libre disposition de lui-même.*

29. *Elle l'a fait conformément aux recommandations du Comité ad hoc chargé de cette question et composé d'éminents Chefs d'Etat africains, auxquels l'Algérie tient à rendre un vibrant hommage pour le dévouement, les efforts et le temps précieux qu'ils ont consacrés à l'accomplissement de leur haute mission.*

30. *De fait, le Comité ad hoc a répondu à l'espoir que les Nations Unies et l'Organisation de l'Unité africaine avaient si légitimement placé en lui. Après avoir directement effectué une enquête*

minutieuse dans toute la région sur tous les aspects du problème, et avoir judicieusement analysé la question et évalué la situation, le Comité a présenté ses recommandations à la Conférence des Chefs d'Etat réunie en juillet dernier au Liberia.

31. La décision capitale de ce seizième Sommet de l'OUA de Monrovia a pleinement pris en considération certaines réalités et les a parfaitement exprimées. Au nombre de celles-ci il convient de citer la réaffirmation de la nature de la question du Sahara occidental en tant que problème de décolonisation ; le refus consécutif du Sommet africain de situer ce problème comme un conflit entre l'occupant marocain et l'Algérie, laquelle n'y est à aucun titre partie prenante ; le rejet de l'accord tripartite de Madrid qui avait permis l'occupation et le partage du territoire ; la réaffirmation solennelle par l'OUA du droit du peuple sahraoui à disposer librement et directement de lui-même ; et enfin, la reconnaissance officielle de ce droit par la Mauritanie qui avait voté en faveur de cette décision des Chefs d'Etat africains.

32. C'était là une grande victoire. Celle de l'Afrique. Celle de la liberté de tous les peuples.

33. *Les Nations Unies, dans le cadre de leur collaboration naturelle avec l'Organisation de l'Unité africaine, doivent d'autant plus vigoureusement apporter leur ferme soutien à l'Afrique, dans sa décision historique et courageuse, que deux évènements, en sens contraire, se sont produits depuis le Sommet de juillet dernier de Monrovia.*

34. *La Mauritanie qui avait reconnu la justesse des recommandations du Comité ad hoc des Chefs d'Etat africains et qui s'était associée sans réserve à la décision prise par le Sommet de l'OUA de juillet, a parfaitement honoré ses engagements en signant le 5 août dernier un accord de paix avec le Front Polisario. Par cet accord, dûment enregistré par les Nations Unies conformément à l'article 102 de la Charte, elle s'est retirée de la partie du territoire qu'elle avait précédemment occupée. Par ce même accord, elle a reconnu d'une part le Front Polisario comme représentant légitime exclusif du peuple sahraoui et d'autre part l'intégrité territoriale du Sahara occidental.*

35. *Cet accord de paix a été accueilli comme un hommage rendu par la Mauritanie à la décision du Sommet de Monrovia et comme un grand pas dans la voie du règlement pacifique et définitif de la question du Sahara occidental. Les Nations Unies ne peuvent que saluer cette contribution de la Mauritanie et du Polisario au rétablissement de la paix dans la région.*

36. Mais une ombre a fâcheusement voilé le film des événements de cette année si positive pour la liberté des peuples. Le Maroc a rejeté, d'une façon qui est dans toutes les mémoires, la décision historique du Sommet de l'OUA tenu à Monrovia et a contesté à la Mauritanie, Etat souverain, le droit de conclure un traité. Il a alors envahi militairement la partie du territoire que la Mauritanie s'apprêtait à évacuer. Au moment où l'Afrique et toute la communauté internationale espéraient de lui sa contribution à la solution politique de justice, de sagesse et de paix, il a réalisé une nouvelle escalade dans la politique du fait accompli militaire dans la région.

37. Cet acte belliciste a parfaitement mis en lumière le fait que non seulement le Maroc se refuse à rechercher, pour la partie du territoire sahraoui qu'il occupe indûment depuis 1975, une solution juste et pacifique conforme aux décisions de Monrovia, mais qu'il entend réduire à néant les effets de l'accord de paix que la Mauritanie a souverainement conclu avec le Polisario pour l'autre partie du territoire. Invoquant un prétendu droit de préemption tiré de l'arsenal poussiéreux des puissances coloniales du temps du Congrès de Berlin au XIXème siècle, le Maroc montre ainsi clairement que son expansionnisme est toujours à l'ordre du jour.

38. *Ceux, bien rares il est vrai, qui avaient cru, sur la foi d'assurances répétées, que sa politique expansionniste s'achèverait après son premier fait accompli militaire et le partage du territoire en 1976, constatent aujourd'hui que son acte ne constituait qu'un prélude à d'autres escalades dans l'annexion territoriale par la force.*

39. *Le très grave problème ainsi créé il y a deux mois, et qui vient s'ajouter dangereusement à tant d'autres provoqués par l'occupation de 1975, se pose en termes de nouveau défi à l'Afrique, au Mouvement des pays non-alignés et à l'ensemble de la communauté internationale. Il tente d'institutionnaliser la politique de l'Anschluss, sans prise en compte aucune ni des décisions de l'Afrique, ni de l'éthique des relations internationales, ni du droit de négociation souverain de la Mauritanie, ni des droits nationaux fondamentaux du peuple sahraoui.*

40. *Ce nouveau défi souligne surtout le caractère inquiétant de cette politique qui joue, avec les fondements mêmes de la paix dans la région. Quand l'expansionnisme prend un cours aussi libre et aussi débridé, et quand il devient un danger aussi inquiétant pour tous, les peuples concernés ne peuvent pas ne pas relever le défi lancé à la survie de leur liberté. Lorsque la force prime le droit, le pouvoir d'exercer la force ne saurait appartenir indéfiniment au Maroc seul.*

41. *En défiant si gravement, par ce nouvel acte, la décision historique de l'OUA, en contrecarrant l'accord de paix souverainement décidé par la Mauritanie, en sapant les principes les plus fondamentaux de la Charte, le Maroc assume ainsi une responsabilité directe dans les affrontements qu'il prépare activement dans la région.*

42. *Le moins que l'on puisse penser de cette réédition du fait accompli marocain est qu'il est à la fois significatif d'une politique dangereuse d'aventure et révélateur au grand jour des véritables motivations annexionnistes jusqu'ici masquées, bien mal du reste, par l'argument fallacieux de l'intégrité territoriale. Celle-ci avait été jugée pleinement satisfaite par l'occupant lui-même lorsqu'en 1976 il partagea le territoire. Puisqu'il a délibérément dépassé, en août dernier, les frontières qu'il a discrétionnairement considérées lui-même comme susceptibles de satisfaire son intégrité territoriale, il est aujourd'hui bien clair pour tous que la prétendue intégrité territoriale, trop souvent et toujours invoquée contre-saison par lui, a invariablement servi de paravent à ce qu'il faut bien reconnaître enfin comme une politique d'expansionnisme très nettement caractérisée.*

43. Désormais, même s'il existait encore un pays pour croire sincèrement au faux argument marocain de l'intégrité territoriale, la nouvelle annexion d'août dernier, grave en soi, et aggravatrice d'une situation déjà préoccupante, lui aura amplement prouvé que le Maroc a en réalité obéi, la première comme la seconde fois, à d'inacceptables pulsions annexionnistes et à de dangereux tropismes expansionnistes.

44. L'Afrique a été bafouée et le peuple sahraoui blessé par cette nouvelle agression. Celle-ci compromet plus gravement les efforts menés par l'OUA en vue de parvenir à la solution qui fasse droit aux aspirations légitimes du peuple sahraoui. Aussi la Conférence des Chefs d'Etat des pays non-alignés a-t-elle, le mois passé, apporté son soutien à la décision de l'OUA, rendu hommage à la Mauritanie et au Polisario pour l'accord de paix conclu entre eux, et déploré vivement autant le maintien que l'extension de l'occupation armée marocaine au Sahara occidental.

45. Il appartient tout autant à l'Organisation des Nations Unies, garante de la liberté des peuples, de marquer sa vigilance devant la grave situation de notre région et de manifester une fois de plus son ferme soutien à la lutte du peuple sahraoui. L'heure exige tout particulièrement

de notre Organisation une telle contribution par laquelle elle témoignera sa fidélité à ses idéaux et à ses principes, encouragera l'action de l'OUA, rendra justice à un peuple combattant pour sa liberté et répondra aux espoirs que tous les peuples placent en elle.

46. L'examen de cette question du Sahara occidental par notre 34^{ème} session revêt en ces circonstances une importance exceptionnelle. Ce problème requiert de ce fait de l'ensemble de la communauté internationale, la nécessité d'assumer concrètement ses hautes responsabilités. Des efforts méritoires, pour lesquels les peuples de la région ne peuvent qu'exprimer leur profonde reconnaissance, ont été entrepris par l'OUA et encouragés récemment par les pays non-alignés.

47. Dès lors, toute incitation ou encouragement en vue de l'élargissement du conflit maroco-sahraoui, ne peut que faire basculer le Nord de l'Afrique, et peut-être même une grande partie de notre continent, dans une période de dangereuses turbulences, d'instabilité et de grands malheurs pour ses peuples.

48. Voilà en effet qu'une superpuissance prend gratuitement le risque grave de faire attiser le conflit, de l'étendre et d'en modifier dangereusement la nature. Tout se passe comme si elle lançait ainsi un défi à la paix dont les chemins venaient d'être tracés à Monrovia. Tout se passe comme si elle lançait un défi à l'OUA et à l'ensemble des Chefs

d'Etat africains qui avaient dégagé les éléments de cette solution pacifique.

49. Le problème de décolonisation au Sahara occidental est un problème de guerre de libération nationale authentique. Il est radicalement étranger à toute guerre subversive et totalement étranger à toute guerre idéologique. Le Polisario a inlassablement proposé au Maroc d'ouvrir des négociations pour convenir avec lui de la solution appropriée, dans l'esprit de la Charte de l'ONU et de celle de l'OUA, et particulièrement des dernières résolutions pertinentes des deux Organisations.

50. A un problème politique il fallait en effet une solution politique. Mais à cette disponibilité du Polisario à mettre un terme à la guerre, à ses appels sérieux et responsables pour construire la paix, le Maroc a répondu en intensifiant son armement, en étendant son annexion territoriale, en recourant à des puissances extra-africaines et, plus grave encore, à une super-puissance qui l'assure désormais de son soutien militaire. Le Maroc a ainsi montré qu'il cherche à internationaliser ce conflit colonial, avec toutes les conséquences désastreuses que ce changement de nature du problème peut avoir sur toute la région. Nos appréhensions exprimées ici même quant aux conséquences de la persistance de la situation au Sahara occidental, se concrétisent hélas progressivement, en

révélant ses prolongements inquiétants qui se traduisent par une plus grande vulnérabilité de notre continent et qui ouvrent la voie, comme c'est le cas maintenant, aux interférences d'une super-puissance.

51. *Cette super-puissance s'est délibérément située à contre-courant des évènements. Elle n'a pas hésité à privilégier la solution de guerre au moment où l'Afrique oeuvre pour un règlement de paix. Elle porte ainsi un coup à cette dynamique de la paix. Au risque militaire d'internationalisation du conflit, elle ajoute un défi politique qu'elle adresse aux auteurs de la décision historique de Monrovia. Elle ne tient aucun compte non plus de la sympathie internationale grandissante qui entoure la juste lutte du peuple sahraoui.*

52. *Un soutien militaire important est ainsi offert par une super-puissance aux forces d'occupation pour tenter d'exterminer les Sahraouis.*

53. *On ne répètera jamais assez que le problème de la décolonisation du Sahara occidental est un problème politique qui appelle une solution politique. Le blocage dramatique de la situation dans la région demeure directement lié à la dangereuse intransigeance du Maroc. Après le Sommet de Monrovia, il est désormais plus clair que jamais que la volonté*

de promouvoir une solution politique négociée existe, sauf chez le Maroc.

Cette volonté anime le peuple du Sahara occidental dont les dirigeants ne cessent d'appeler à la négociation pour le retour à la paix. Cette volonté a été concrètement manifestée par la Mauritanie grâce au courage politique et au sens de la justice de ses dirigeants qui ont su emprunter la voie qui mène à l'apaisement et à la réconciliation.

54. *Aujourd'hui, pour désamorcer une situation rendue plus que jamais explosive dans la région, il faut que les Nations Unies lancent un pressant appel au Maroc et que celui-ci entende cet appel à la négociation avec le Polisario, représentant légitime et authentique du peuple sahraoui.*

55. *En dépit et peut-être à cause de l'aggravation actuelle de la situation, et en dépit aussi du soutien militaire promis au Maroc par une super-puissance, le climat est plus que jamais propice à une solution politique, pour peu que le Maroc accepte d'écouter le pressant appel de la communauté internationale. Le projet de résolution dont la Quatrième Commission vient d'être saisie par 40 co-auteurs prend en considération cette évidente et urgente nécessité qu'est le recours à la négociation politique en vue du rétablissement de la paix. Les données, les moyens et les objectifs de cette négociation sont bien clairs. Toute solution de paix passe nécessairement par la libre disposition du peuple du Sahara occidental de son propre destin, par la négociation à cette fin avec le Polisario et par le respect des principes et objectifs de la Charte de l'ONU et de celle de l'OUA.*

56. *Le peuple du Sahara occidental ne veut avoir d'autre maître pour lui-même que lui-même. L'unité de civilisation, la communauté de religion, la parenté des traditions, les affinités de langue, qu'il a avec d'autres peuples au Sud, ou à l'Est ou au Nord, n'autorisent aucun dirigeant d'aucun de ces peuples à effacer la propre identité nationale, si vigoureusement marquée, de ce peuple fier et libre. Là où les colonisateurs d'hier n'ont pas réussi, les occupants d'aujourd'hui échoueront aussi. J'ai imaginé ce qu'a pu représenter d'émotion et de joie douce et brûlante à la fois, pour les combattants sahraouis, de prendre d'assaut et d'investir, comme ils l'ont fait récemment, leur ville sainte, Smara, haut lieu historique et culturel qui atteste si grandement de leur identité nationale.*

57. *De ce point de vue, les forces d'occupation prennent en charge et livrent sans conviction un combat douteux d'arrière-garde voué à l'impasse de l'Histoire.*

58. *Les Mirage continueront vainement à cracher le feu du ciel sur les combattants sahraouis de la liberté. Ils resteront impuissants à briser pour autant l'élan impétueux de ces hommes. Les résultats des opérations des Mirage feront autant d'illusion que les phénomènes du même nom qui apparaissent au Sahara. Tout comme le ciel des martyrs, la terre des vivants appartiendra tôt ou tard au peuple sahraoui dans son homeland.*

59. Car comment imaginer que tant de courage, tant de sacrifices et tant de succès dans une aussi juste cause demeurent sans résultats ? Comment imaginer qu'on puisse dissimuler indéfiniment l'admiration que suscite cette marche inexorable, marquée d'une tranquille assurance, du peuple sahraoui vers sa liberté ? La guerre des sables contre les nouveaux occupants a cinq ans. Elle est à présent bien sortie de l'ombre et du halo qui l'entourait. Un proverbe sahraoui assure très justement qu'"au bout de la patience il y a le ciel". Dans ce désert où les mirages n'égarent que les étrangers, et où les tempêtes de sable ne surprennent que le nouveau venu, seul le peuple sahraoui peut nous montrer la voie. Car c'est un peuple qui sait où il va, aussi bien au rythme millénaire de ses caravanes pacifiques, qu'à la cadence contemporaine de ses convois militaires, avec comme seule boussole sa soif inextinguible d'indépendance.